



OCWAR-M



EXPERTISE
FRANCE
GROUPE AFD



EUROPEAN UNION



PPLAAF

PLATEFORME DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE EN AFRIQUE

LANCEURS D'ALERTE AU GAMBIE

État des lieux du cadre légal et des
pratiques

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	1
Liste des acronymes	2
Sources juridiques de droit international et de droit interne	2
Résumé exécutif	2
1. ANALYSE DU DISPOSITIF LÉGAL.....	3
1.1 Lois et mesures relatives aux lanceurs d’alerte.....	3
• Protection des salariés contre les licenciements abusifs et la victimisation.....	3
• Une protection limitée pour les témoins, les victimes et les experts.....	3
1.2 Lois et mesures relatives à la lutte contre la criminalité financière	4
• Lois et mesures de lutte contre la corruption en Gambie.....	4
• Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	5
1.3 Droits des médias et liberté d’expression	6
• Lois restrictives sur les médias et amendements.....	6
• Progrès et défis de la liberté de la presse en Gambie depuis la fin du régime de Jammeh.	7
1.4 Lois sur l’accès à l’information et la confidentialité	8
• La loi sur l'accès à l'information : renforcer la transparence et la responsabilité.....	8
• Défis et limites : lois sur le secret et réticence à la divulgation.....	8
2. ANALYSE DES FAITS : CAS EXISTANTS DE LANCEMENTS D’ALERTE	9
• La détention d'un lanceur d'alerte en 2017 et ses implications pour le traitement des lanceurs d'alerte dans l'ère post-Jammeh.....	9
3. RECOMMANDATIONS : FAIBLESSES ET RÉFORMES NÉCESSAIRES	9
• Loi sur la protection des lanceurs d'alerte.....	9
• Loi sur la lutte contre la corruption	10
4. CENTRE DE CONNAISSANCES, DE SOUTIEN OU D’ACTION	10

GAMBIE

- **Liste des acronymes**

GIABA - Groupe d'Action Intergouvernemental contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest

IPC - Indice de Perception de la Corruption

LBC/FT - Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme

NIA - National Intelligence Agency

ONG - Organisation Non Gouvernementale

RSF - Reporters Sans Frontières

- **Sources juridiques de droit international et de droit interne**

[Constitution de la IIème République de Gambie, 1996](#)

[Loi sur le travail, 2007](#)

[Loi sur l'information et les communications, 2009](#)

[Loi sur l'accès à l'information, 2021](#)

[Code pénal, 1933](#)

Loi sur les secrets officiels, 1922 (non disponible en ligne)

Loi sur la sécurité publique (non disponible en ligne)

Projet de loi de lutte contre la corruption, 2019 (non disponible en ligne)

Loi sur le blanchiment de capitaux, 2003 (non disponible en ligne)

- **Résumé exécutif**

La chute de la dictature de Yahya Jammeh en janvier 2017, après 22 ans au pouvoir, laissait espérer un changement significatif pour les droits de l'homme, les libertés des médias et des citoyens en Gambie. Toutefois, bien que le gouvernement d'Adama Barrow ait laissé entendre des intentions de réformer les restrictions draconiennes des libertés, ces lois demeurent en vigueur. Depuis janvier 2017, les droits de l'homme se sont légèrement améliorés sous l'administration de Barrow, avec notamment un plus grand respect pour les libertés fondamentales telles que les droits à la liberté de réunion, d'association et d'expression.

En août 2021, la loi sur l'accès à l'information a été adoptée dans le but de favoriser une plus grande transparence et responsabilité gouvernementales.

Malgré l'existence d'une législation de lutte contre la corruption, les mécanismes de signalement restent très limités, et aucune loi spécifique n'est dédiée à cette question.

La Constitution gambienne garantit "une loi fondamentale affirmant notre engagement envers la liberté, la justice, la probité et la responsabilité". Les libertés "de parole et d'expression, qui comprennent la liberté de la presse et des autres médias" est spécifiquement garantie. Cependant,

des lois restrictives sur les médias et le secret contredisent la Constitution et ont conduit Freedom House à classer la presse gambienne comme "partiellement libre" dans son [rapport 2022 sur la liberté de la presse en Gambie](#).

1. ANALYSE DU DISPOSITIF LÉGAL

1.1 Lois et mesures relatives aux lanceurs d’alerte

La protection des lanceurs d'alerte peut contribuer de manière essentielle à la lutte contre la criminalité financière. Cette partie explore les lois, mesures et dispositifs mis en place en Gambie pour garantir la protection des lanceurs d'alerte. Elle examine les droits et les garanties dont bénéficient les lanceurs d’alerte, les mécanismes de protection mis en œuvre, ainsi que les défis persistants liés à cette protection.

• Protection des salariés contre les licenciements abusifs et la victimisation

La [loi sur le travail de 2007](#) dispose que "le dépôt d'une plainte ou la participation à une procédure à l'encontre d'un employeur impliquant une violation présumée de toute loi, réglementation ou convention collective" ne constitue pas un motif valable de licenciement ou de sanction disciplinaire. En cas de litige, il incombe à l'employeur de prouver que le licenciement était justifié. Lorsqu'une plainte pour licenciement abusif est jugée "fondée" par le Tribunal, ce dernier peut ordonner la réintégration de l'employé et/ou "accorder l'indemnité qu'il estime juste et équitable", en fonction du "préjudice subi par l'employé du fait de son licenciement".

La loi interdit la victimisation des employés pour "tout ce qui est fait dans le cadre" de l'application de la loi et précise que les employeurs doivent "donner à l'employé toutes les possibilités et tous les moyens nécessaires pour communiquer librement" avec les agents du Ministère du travail chargés d'enquêter sur les violations présumées de la loi. Les agents sont tenus de "traiter de manière absolument confidentielle la source de toute plainte" et de s'abstenir d'informer l'employeur qu'une inspection a été effectuée "à la suite d'une plainte".

• Une protection limitée pour les témoins, les victimes et les experts

Le projet de loi de lutte contre la corruption de 2019 prévoit une certaine protection des témoins, des victimes et des experts contre les représailles. En effet, l’article 80 de cette loi est rédigé comme suit : "La Commission gambienne de lutte contre la corruption prévoit une protection efficace contre les représailles ou l'intimidation pour les témoins, les experts et les victimes qui témoignent concernant des infractions liées à la corruption et, le cas échéant, pour leurs parents et autres proches, et prévoit des règles de preuve permettant aux témoins et aux experts de témoigner de manière à garantir leur sécurité en autorisant, par exemple, le témoignage par l'utilisation de technologies de communication telles que la vidéo ou d'autres moyens adéquats." Le projet de loi est en attente au Parlement depuis 2019 et a finalement été [débattu](#) en septembre

2023. Cependant, à l'heure actuelle, il semble que la loi soit toujours en attente, et aucune information en ligne ne permet de confirmer son adoption effective.

Aucune autre protection juridique pour les lanceurs d'alerte n'est disponible.

1.2 Lois et mesures relatives à la lutte contre la criminalité financière

Cette partie se concentre sur les mesures prises par le gouvernement sénégalais pour lutter contre la criminalité financière. Elle examine les réformes législatives, les politiques et les initiatives visant à promouvoir la transparence, l'intégrité et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques. Tout en reconnaissant les efforts déployés, elle soulève également les défis persistants et les perspectives d'amélioration dans la lutte contre la criminalité financière en Gambie.

- **Lois et mesures de lutte contre la corruption en Gambie**

Dans son [rapport 2022 sur l'Indice de perception de la corruption \(IPC\)](#) dans le monde, Transparency International¹ classe la Gambie à la 110e place sur 180 pays classés avec un score de 34/100.

Malgré le niveau élevé de corruption dans le pays, le [Code pénal](#) réprime la corruption des employés du secteur public dans les articles 86 à 94 du chapitre X intitulé "Corruption et abus de fonction".

Par ailleurs, dès sa prise de fonction en 2017, le Président Adama Barrow a initié une loi de lutte contre la corruption qui, après deux ans de rédaction, a été déposée pour la première fois à l'Assemblée nationale en 2019, et est toujours en attente. Cette loi définit la corruption comme incluant "la fraude, le détournement de fonds publics, le trafic d'influence, l'enrichissement illicite, l'abus de pouvoir et autres infractions connexes".

La loi établit la "Commission gambienne de lutte contre la corruption", un organe doté d'une autorité considérable. Cette commission a le pouvoir de traiter les questions liées à la corruption, l'abus de pouvoir et les fautes professionnelles commises par les fonctionnaires publics. Elle peut également prendre des mesures préventives contre les comportements contraires à l'éthique et mener des enquêtes de son propre chef ou sur la base de plaintes. La commission est habilitée à utiliser des techniques d'enquête spéciales, comme l'interception de communications, sous le contrôle d'un Tribunal. Elle peut convoquer des personnes pour les interroger, saisir des biens, et est indépendante de toute influence extérieure.

¹ Transparency International est une organisation non gouvernementale (ONG) dédiée à la lutte contre la corruption à l'échelle mondiale. Fondée en 1993 et basée à Berlin, en Allemagne, l'organisation milite en faveur de la transparence, de la responsabilité et de l'intégrité tant dans le secteur public que privé. Elle mène des recherches, publie des rapports et promeut des changements politiques pour lutter contre la corruption à l'échelle mondiale. Transparency International est renommée pour son Indice de Perception de la Corruption (IPC), qui classe les pays en fonction du niveau perçu de corruption dans leur secteur public.

De plus, la commission peut recommander une action en justice au Procureur général, évaluer les pratiques des agences gouvernementales, fournir des conseils aux fonctionnaires sur la prévention de la fraude et de la corruption, et éduquer le public sur ces questions.

Cependant, en [septembre 2023](#), le projet de loi de lutte contre la corruption est toujours en attente. Selon [Transparency International](#), "le fait que les législateurs n'aient pas encore adopté ce texte essentiel devrait susciter des inquiétudes".

• **Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

La Gambie dispose également de la loi de 2003 qui vise à prévenir et à punir le blanchiment de capitaux et d'autres délits connexes. L'article 17 de cette loi dispose "qu'une personne commet un délit de blanchiment de capitaux si elle :

- (a) acquiert, possède ou utilise un bien en sachant ou en ayant des raisons de croire qu'il provient directement ou indirectement d'actes ou d'omissions

- ou (b) prête assistance à une autre personne pour :

o (i) la conversion ou le transfert de biens provenant directement ou indirectement de ces actes ou omissions, dans le but de dissimuler ou de déguiser l'origine illicite des biens ou d'aider toute personne impliquée dans la commission de l'infraction à échapper aux conséquences juridiques de l'infraction, ou

o (ii) dissimuler ou déguiser la nature, l'origine, l'emplacement, la disposition, le mouvement ou la propriété véritables d'un bien provenant directement ou indirectement de ces actes ou omissions".

Les peines encourues pour cette infraction sont : dans le cas d'une personne physique, une amende minimale de cent mille dalasis et/ou une peine d'emprisonnement de cinq à quinze ans ; dans le cas d'une personne morale, une amende minimale de cinq cent mille dalasis.

Une personne qui, ayant connaissance ou soupçonnant qu'une enquête sur le blanchiment de capitaux a été, est en cours ou sera entreprise, divulgue à une autre personne un fait ou toute autre information pouvant nuire à l'enquête, commet une infraction (article 20). Cette personne est passible d'une amende de cent mille dalasis ou d'une peine d'emprisonnement d'au moins cinq ans ou de plus de quinze ans, ou encore d'une amende et d'une peine d'emprisonnement.

La Haute Cour peut, sur demande de l'autorité compétente, geler par ordonnance les biens en possession ou sous le contrôle d'une personne, où qu'ils se trouvent, si la Cour est convaincue qu'une personne a été inculpée ou est sur le point de l'être pour un délit de blanchiment d'argent (article 28).

La loi de 2012 sur la LBC/FT établit la Cellule de renseignement financier (FIU), un organisme indépendant qui vise à prévenir, réduire et combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cependant, dans son [rapport d'évaluation mutuelle de 2022](#), le GIABA a constaté que le système mis en place par la Gambie est d'une efficacité limitée en raison de lacunes dans le cadre juridique, l'évaluation des risques, la coordination, l'utilisation du renseignement financier, les enquêtes et poursuites, la confiscation des avoirs, la lutte contre le financement du terrorisme, la coopération internationale, la prévention et la supervision, ainsi que la transparence des informations sur la propriété effective.

Un nouveau projet de loi sur la LBC/FT est actuellement devant le Parlement.

1.3 Droits des médias et liberté d'expression

La liberté d'expression, la liberté de la presse et les droits des médias jouent un rôle crucial dans le lancement d'alerte. Ces droits fondamentaux permettent aux lanceurs d'alerte et aux journalistes de divulguer des informations sensibles en toute sécurité, d'attirer l'attention sur des actes répréhensibles et de protéger l'intérêt public. Le respect de ces droits favorise un environnement propice à la transparence, à la responsabilité et à la révélation d'informations d'intérêt général.

- **Lois restrictives sur les médias et amendements**

En juin 2017, Adama Barrow a déclaré que la presse était "déjà libre" sous le nouveau régime et que son cabinet était en train de modifier les lois sur les médias, cependant certaines lois sont restées en place. La sédition, la diffamation et la publication de fausses nouvelles restent des infractions au sens du [Code pénal](#), et chacune est passible d'une peine d'emprisonnement "d'au moins un an" et/ou d'une amende. En 2013, la fourniture délibérée de fausses informations à un fonctionnaire public est devenue passible d'une peine maximale de cinq ans de prison, alors qu'auparavant, c'était un délit mineur punissable de six mois de prison.

En outre, la [loi sur l'information et les communications de 2009](#) a été modifiée en 2013 pour prévoir une peine d'emprisonnement de 15 ans et une amende pour toute personne reconnue coupable d'avoir utilisé Internet pour diffuser de fausses nouvelles, faire des déclarations désobligeantes, inciter au mécontentement ou à la violence contre le gouvernement ou les fonctionnaires. Le Ministre de l'information et des communications de l'époque, Nana Grey-Johnson, aurait justifié l'amendement en affirmant que "certains gambiens avaient tenté de monter la population et les responsables de la sécurité contre le gouvernement [...] en incitant la population à adopter un comportement antipatriotique, en diffusant de fausses nouvelles et en se livrant à des actes de diffamation criminelle à l'encontre de responsables gouvernementaux".

- **Progrès et défis de la liberté de la presse en Gambie depuis la fin du régime de Jammeh**

Depuis la fin de la dictature de Yahya Jammeh en janvier 2017, les conditions de travail des journalistes ont connu une amélioration notable. Selon le [classement mondial de la liberté de la presse 2023](#) de Reporters sans frontières (RSF)², la Gambie occupe désormais la 46^e place sur 180 pays, représentant une amélioration de 97 places depuis 2016. De plus, dans son [rapport 2023 sur la liberté de la presse](#), Freedom House classe la Gambie comme "partiellement libre", attribuant au pays un score de 48 sur 100.

RSF estime que depuis la fin du régime de Yahya Jammeh, les journalistes ont acquis une liberté sans précédent, même si des efforts restent à faire. Dans son [rapport 2022](#), Freedom House³ souligne également que l'environnement médiatique s'est amélioré sous la présidence de Barrow. En effet, davantage de personnes entrent dans la profession, des journalistes exilés sont revenus dans le pays, et il y a eu une prolifération de la presse écrite privée, des médias en ligne, de la radio et de la télévision. Néanmoins, un certain nombre de lois restreignant la liberté d'expression restent en vigueur et prévoient toujours des peines d'emprisonnement pour les journalistes. De plus, en janvier 2020, les journalistes Pa Modou Bojang et Gibbi Jallow ont été arrêtés avec deux techniciens radio, et les stations de radio Home Digital FM et King FM ont été fermées pour avoir couvert des manifestations contre le maintien au pouvoir du président Barrow. Les quatre personnes ont été libérées de détention, bien que Bojang et Jallow aient été [inculpés d'incitation](#).

En ce qui concerne la liberté de réunion, l'article 5 de la Loi sur l'ordre public obligeant les citoyens à obtenir une autorisation pour manifester a été utilisé pour interdire des manifestations. En conséquence, en janvier 2021, les autorités ont dispersé de force une manifestation à Banjul contre la décision du président Barrow de rester au pouvoir au-delà d'un calendrier de trois ans. Les autorités ont arrêté 137 personnes, dont des membres éminents du groupe civique Three Years Jotna (Trois ans, c'est assez) ; le groupe a été interdit ce mois-là et huit membres ont été inculpés, notamment pour émeute.

² RSF est une organisation non gouvernementale internationale fondée en 1985 et qui a pour mission de défendre la liberté de la presse, de promouvoir le journalisme indépendant et de protéger les journalistes dans le monde entier. L'organisation travaille activement pour dénoncer la censure, la répression et les atteintes à la liberté d'expression. RSF publie régulièrement un classement mondial de la liberté de la presse, qui évalue la situation des médias dans chaque pays en fonction de critères tels que la pluralité des opinions, l'accès à l'information et la sécurité des journalistes.

³ Freedom House est une organisation non gouvernementale américaine fondée en 1941. Son objectif principal est de promouvoir et de défendre la démocratie, les droits de l'homme et les libertés fondamentales à travers le monde. Freedom House évalue la situation des droits politiques et des libertés civiles dans chaque pays et produit des rapports et des indices pour mesurer le degré de liberté et de démocratie.

1.4 Lois sur l'accès à l'information et la confidentialité

Dans cette partie, il sera question d'aborder l'importance de l'accès à l'information publique pour les lanceurs d'alerte et les journalistes. Ces individus qui dénoncent des comportements illicites au sein de l'administration publique ont besoin d'informations fiables pour étayer leurs révélations. Le droit d'accès à l'information publique garantit la transparence et la responsabilité, offrant ainsi une protection accrue aux lanceurs d'alerte et aux journalistes qui peuvent s'appuyer sur des faits concrets lorsqu'ils divulguent des informations sensibles.

- **La loi sur l'accès à l'information : renforcer la transparence et la responsabilité**

Une loi sur l'accès à l'information a été promulguée en 2021. Il s'agit d'un moment historique dans un pays qui, pour la première fois, a reconnu l'accès à l'information comme un droit de l'homme. Cette loi est un instrument clé pour accroître la transparence et la responsabilité des détenteurs de pouvoir. Les citoyens gambiens disposent désormais d'une base juridique pour demander des comptes à leurs dirigeants et aux acteurs politiques sur différents sujets d'intérêt public. Une fois pleinement mise en œuvre, elle permettra aux journalistes et aux citoyens gambiens d'obtenir des informations auprès des institutions publiques.

La loi met l'accent sur l'importance de divulguer des informations qui "révéleraient des manquements ou des tromperies". En effet, l'article 25 (2) (c) de la loi dispose que "la demande ne devrait pas être refusée si la divulgation de l'information révélerait des manquements ou des tromperies".

La loi oblige donc les fonctionnaires à révéler ces informations lorsqu'elles leur sont demandées. Cependant, la plupart des institutions gouvernementales hésitent encore à divulguer des informations de base, car elles craignent que ces informations, lorsqu'elles se retrouvent entre les mains des citoyens, ne nuisent au gouvernement.

- **Défis et limites : lois sur le secret et réticence à la divulgation**

La loi gambienne sur les secrets officiels n'est pas disponible en ligne. Selon des sources d'information gambiennes, cette loi a été introduite en 1922 par l'administration coloniale britannique afin d'empêcher la divulgation non autorisée de documents et d'informations officiels. La loi a été modifiée en avril 2008 et il est devenu illégal de publier ou de communiquer "tout code officiel secret, mot, croquis, plan, article, note ou autre document" qui pourrait être utile à un ennemi. Le gouvernement Jammeh a également alourdi les peines pour les infractions de divulgation d'informations officielles et a fixé une peine minimale de 30 ans et une peine maximale d'emprisonnement à vie.

Ainsi, les journalistes qui traitent des questions de sécurité courent le risque d'enfreindre la loi sur les secrets officiels sans aucune intention criminelle de leur part. En outre, la loi sur la sécurité

publique peut être invoquée pour obliger les journalistes à révéler leurs sources, sous peine de lourdes sanctions ou d'une peine de prison.

Malgré la réforme libérale qui a conduit à l'adoption de la loi sur l'accès à l'information en août 2021, les lois sur le secret n'ont pas été abrogées.

2. ANALYSE DES FAITS : CAS EXISTANTS DE LANCEMENTS D'ALERTE

L'objectif dans cette section est de répertorier les cas connus et publics de lanceurs d'alerte pour juger du traitement dont bénéficient les lanceurs d'alerte dans le pays.

- **La détention d'un lanceur d'alerte en 2017 et ses implications pour le traitement des lanceurs d'alerte dans l'ère post-Jammeh**

La détention en 2017 d'un conseiller juridique de l'Agence nationale de renseignement (NIA) accusé d'avoir enfreint les lois sur le secret du pays a suscité une grande attention de la part des médias, car elle est la première du genre dans l'ère post-Jammeh et considérée comme révélatrice de la manière dont le gouvernement Barrow pourrait traiter les lanceurs d'alerte et les dissidents.

Furieux de l'absence présumée de réformes significatives sous l'administration Barrow, Bubacarr A.M.O Badjie a accusé l'Agence de disposer d'un personnel composé à 60 % "d'analphabètes fonctionnels" et a affirmé que "l'utilité de telles personnes en tant qu'agents de la NIA est très insignifiante". Dans une lettre adressée au président Barrow, qu'il a également transmise aux médias, M. Badjie a également affirmé qu'un grand pourcentage du personnel avait des liens étroits avec la famille de l'ancien président Jammeh et avait été recruté au sein de l'Agence par des directeurs anciens et actuels. Des rapports affirment que M. Badjie a été licencié et arrêté en juin 2017 par des agents de la NIA (récemment rebaptisée Service de renseignement de l'État et ayant théoriquement été privée de ses pouvoirs d'arrestation), qui allègue que les affirmations de M. Badjie "constituent des violations des secrets officiels et du Code de conduite qui lie tous les agents actifs et en service de ce service de renseignement."

3. RECOMMANDATIONS : FAIBLESSES ET RÉFORMES NÉCESSAIRES

Dans cette partie, il sera question de proposer des pistes d'amélioration pour l'État en ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte, la législation en vigueur contre la criminalité financière et la volonté du gouvernement de lutter contre ce fléau ainsi que sur le respect des libertés individuelles, notamment le droit à l'information, les libertés de la presse et d'expression, ainsi que les droits des médias.

- **Loi sur la protection des lanceurs d'alerte**

En Gambie, les protections pour les lanceurs d'alerte sont extrêmement limitées. En effet, rien n'indique que des réformes pour mettre en place une législation de protection de ces derniers

soient prévues, malgré les appels des médias et de la société civile. Le président Barrow n'a pas non plus indiqué que cette législation était une priorité.

- La Gambie devrait envisager d'adopter une loi qui protège efficacement les lanceurs d'alerte.

- **Loi sur la lutte contre la corruption**

De même, malgré la rédaction du premier projet de loi contre la corruption du pays, qui a été achevée en 2019, cette législation reste inefficace car elle n'a pas encore été adoptée.

- L'adoption de ce projet de loi, qui a été à nouveau débattu par le Parlement en [septembre 2023](#), permettrait d'intensifier la lutte contre la corruption dans le pays.

4. CENTRE DE CONNAISSANCES, DE SOUTIEN OU D'ACTION

Dans cette section, il s'agira d'explorer le paysage des organisations de la société civile, des ONG et des mouvements citoyens qui s'engagent activement dans la promotion de la bonne gouvernance. Ces entités représentent des sources précieuses de connaissances et d'expertise, jouant un rôle crucial dans le renforcement des pratiques démocratiques.

En Gambie, aucune organisation n'a encore été identifiée.



Get In Touch



Email Us

info@pplaaf.org



Website

www.pplaaf.org



Social Media

[@pplaaf](https://www.instagram.com/pplaaf)